



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1014**

commune (s) :

objet : Maintenance et développement des systèmes Rosalye et Napely - Autorisation de signer un marché à procédure adaptée sans mise en concurrence avec la société Burgeap

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009

Décision n° B-2009-1014

objet : **Maintenance et développement des systèmes Rosalye et Napely - Autorisation de signer un marché à procédure adaptée sans mise en concurrence avec la société Burgeap**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet la maintenance et le développement des systèmes Rosalye et Napely mis en œuvre au sein de la direction de l'eau. Rosalye est une application qui permet de réaliser des simulations de comportement des nappes aquifères : il s'agit d'un logiciel de modélisation qui permet la gestion en temps de crise des champs captant de Crépieux. Napely est un outil de modélisation des écoulements sous-terrains (nappes et fleuves) de la nappe de l'Est.

En tant que propriétaire et unique détenteur des sources, la société Burgeap n'autorise aucun tiers à procéder à des développements sur les applications Rosalye et Napely ou à en utiliser les sources.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait seulement un engagement de commande maximum de 300 000 € HT.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché à procédure adaptée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 144-II-3° alinéa et 146 du code des marchés publics ;

Vu ledit projet de marché ;

Vu la délibération n° 2009-0580 en date du 9 mars 2009 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance et le développement des systèmes Rosalye et Napely mis en œuvre au sein de la direction de l'eau et tous les actes contractuels y afférents, avec la société Burgeap, pour un montant global maximum de 300 000 € HT, conformément aux articles 144-II-3° alinéa et 146 du code des marchés publics.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.